

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**6<sup>ème</sup> REUNION DE 2004**

**Séance du 26 novembre 2004**

CG 04/6<sup>ème</sup>/I-07

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS  
DU TARN ET DE LA GARONNE**

—  
**REDUCTION  
D'UN TITRE DE RECETTES**  
—

Conformément à la réglementation comptable, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de notre Assemblée, la réduction d'un titre de recettes émis sur un exercice antérieur.

Suite à une erreur de décompte des sommes dues, je vous propose de procéder à la réduction du titre de recettes ci-dessous indiqué, pour un montant de 1 327,05 €

Imputation budgétaire d'origine	Année	N° de titre	Montant	A ou R
74711 0201 (M52) 934.6 73711 (M51)	2003	7	1 327,05	R
	Sous-total arrondi		1 328,00	
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 328,00</b>	

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur cette proposition et ratifier l'inscription d'un crédit de 1 327,00 € sachant qu'un euro a déjà été inscrit à l'article 673 lors du vote du Budget Primitif 2004.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

– Décide la réduction du titre de recettes suivant pour un montant de 1 328 €:

Imputation budgétaire d'origine	Année	N° de titre	Montant	A ou R
74711 0201 (M52) 934.6 73711 (M51)	2003	7	1 327,05	R
	Sous-total arrondi		1 328,00	
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 328,00</b>	

– Ratifie l'inscription d'un crédit de 1 327,00 € sachant qu'un euro a déjà été inscrit à l'article 673 lors du Budget Primitif 2004.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,